



Trois questions sur l'obligation alimentaire

Par **MUDOBY**, le **01/09/2008** à **01:19**

J'ai 3 questions à poser sur l'obligation alimentaire.

Le dossier d'aide social à l'hébergement a été envoyé au conseil général 2 des 3 enfants ont répondu et ont donné toutes les infos nécessaires sauf un enfant qui ne veut rien payer et ne répond pas!

- 1) Qu'arrive t-il à une personne qui ne répond pas à une convocation pour obligation alimentaire?
- 2) Si la mère de l'enfant n'a pas reconnu son enfant et qu'il ne figure pas sur le livret de famille doit-il payer une OA pour sa mère placée en maison de retraite?
- 3) Une personne s'est mariée et a eu 2 filles puis s'est séparée de son mari mais n' a jamais divorcé de celui-ci, par contre elle refait sa vie avec un autre homme avec qui elle a un fils, dans la loi elle ne pouvait pas le reconnaître n'étant pas divorcée de son mari donc elle a été nommée tutrice de son fils par un juge.
Ce fils a été reconnu par son père mais pas sa mère et il ne figure pas sur le livret de famille de sa mère!
Doit-il payer une OA pour sa mère?